

## Plantation



- Vous envisagez de nouvelles plantations dans votre jardin ? Pensez à vérifier à quelle distance celles-ci doivent être plantées par rapport aux limites de votre parcelle.
- Privilégiez des essences locales, bien plus intéressantes pour la faune que les nombreux thuyas et lauriers qui bordent souvent nos jardins. Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) de la Région wallonne propose, sur leur site internet, une liste d'essences indigènes à privilégier.

« Saviez-vous que la Région wallonne octroyait des primes aux privés lors de plantations ?  
N'hésitez pas à vous renseigner ! »

## Biodiversité



- Dans la pelouse, les trèfles, pissenlits, pâquerettes, etc. attirent les insectes pollinisateurs et sont favorables à la biodiversité. Un jardin plus sauvage, c'est plus de vie sur votre terrain. Apprenez à la découvrir et la protéger !
- Il est interdit de faire fonctionner les robots tondeuses entre 20h et 8h car ils peuvent causer la mort de petits animaux tels que les hérissons.
- Depuis le 1er juin 2014, les particuliers ne peuvent plus épandre de produits phytosanitaires (PPP) où ils veulent et comme ils veulent. Cette disposition est également applicable aux utilisateurs professionnels de pesticides. Cette régulation de l'utilisation de ces produits a notamment pour objectif de préserver les eaux de surface et les eaux souterraines.

« Saviez-vous que la cueillette des champignons nécessitait de rester sur les sentiers et se limitait à un seau par personne ? »

## Vie à la campagne

- Le compost est une bonne initiative : on jette 71,6 kilos par personne par an de déchets qu'on pourrait composter : déchets de cuisine (épluchures, restes, aliments périmés, etc.), déchets de jardin (gazon, taille des haies et bien d'autres), etc. Toutefois, pour un meilleur voisinage, veillez à ne pas le placer trop près de la limite moyenne (privée ou vers une prairie car les animaux pourraient subir une grave indigestion).
- Chaque usager a sa place sur la route ; la courtoisie et le respect des usagers faibles sont deux éléments primordiaux sur la voie publique. Une charte de la mobilité a été réalisée à cet effet, n'hésitez pas à la consulter sur le site internet de la commune : [www.sprimont.be/ma-commune/services-communaux/mobilite/](http://www.sprimont.be/ma-commune/services-communaux/mobilite/)
- Entretenir une bonne relation avec votre voisinage a de nombreux effets positifs : un quartier où il fait bon vivre mais aussi un sentiment de sécurité accru. Les gestes sont si simples : dire bonjour, parler de la météo, donner un coup de main, respecter les obligations relatives au bruit, à la tonte de la pelouse, etc.
- Le cadre de vie de Sprimont est tellement apprécié qu'il serait dommage de le gâcher en ne respectant pas les espaces verts et les infrastructures (publiques ou non).

« Saviez-vous qu'à Sprimont il est possible de tondre sa pelouse uniquement entre 8h et 20h et entre 8h et 13h les dimanches et jours fériés ? Cette info ainsi que tant d'autres sont reprises dans le règlement communal disponible sur le site internet ».

« Saviez-vous qu'une cannette met entre 200 et 500 ans pour se décomposer et qu'une bouteille en plastique peut mettre jusqu'à 1.000 ans ? »

## Propreté



- La propreté est primordiale ; des containers sont à disposition de chacun afin d'effectuer le bon tri. Pour le reste, les parcs à containers offrent de larges plages horaires qui peuvent convenir à tous.
- Dans la nature, ce sont malheureusement les animaux qui subissent la bêtise humaine : ils ingèrent bien souvent les déchets laissés sur les bords de routes et chemins. Des vaches meurent chaque année après avoir ingéré des canettes.

« Saviez-vous que l'association BeWapp permet d'organiser l'action du Grand Nettoyage de Printemps et de devenir Ambassadeurs de la Propreté ?  
RDV sur [www.bewapp.be](http://www.bewapp.be) »

## Animaux



- Un chien n'est pas malheureux s'il est tenu en laisse ; bien au contraire, il permet à chacun de se promener en toute liberté et tranquillité. N'oubliez pas de vous munir de sachets pour ses déjections.
- Le fauchage tardif est de plus en plus pratiqué sur notre commune. Il permet notamment de fournir des zones refuges à la faune le long des routes.
- L'illumination des maisons et des commerces est une excellente manière de les mettre en valeur mais il faut avoir une utilisation raisonnée pour le bien-être des animaux nocturnes. N'hésitez pas à privilégier entre autres les lumières avec détecteurs de mouvement.

## Conclusion

**Cette charte a pour but de rappeler aux Sprimontois, natifs ou non, le milieu où ils ont choisi de se poser et, aux voisins de mieux comprendre les agriculteurs. Apprécier et vivre pleinement sa ruralité sans entraver celle de son voisin : mieux se comprendre pour mieux s'accepter. Démarche proactive et conviviale qui permettra de laisser aux générations futures un cadre de vie agréable à Sprimont.**

# Charte de la ruralité SPRIMONT

VIVRE ENSEMBLE / RESPECT  
PROPRETÉ / ANIMAUX / BRUIT

Les  
ÉCHANGES  
GROUPES DE TRAVAIL

## Introduction

Sprimont est une commune située à peine à 20 kilomètres de Liège et qui comporte 29 villages ou hameaux. Séjourner dans la commune à la porte des Ardennes, c'est avoir le plaisir de profiter de magnifiques villages accueillants et verdoyants. Ces paysages champêtres font le bonheur de ses habitants et de ses visiteurs.

Sprimont est une région rurale et agricole. En effet, le territoire de la commune de Sprimont est composé de près de 50 % de zones agricoles couvertes principalement par des prairies. La production laitière est prédominante mais les élevages bovins, ovins et porcins ont aussi leur importance. Cette charte de la ruralité a pour objectif d'améliorer la cohabitation et permettre aux Sprimontois de mieux comprendre et accepter la vie à la campagne pour profiter, tous ensemble et en toute quiétude, du cadre de vie de la commune.



## Bruit



- La fête, c'est d'autant plus sympa en groupe ; n'hésitez pas à convier vos voisins. Plus on est de fous, plus on rit ! Quant aux fêtes de villages, elles sont synonymes de tradition, profitons-en !
- Les feux d'artifice sont un beau moyen de faire la fête mais pas n'importe comment ; une réglementation bien précise existe. Vous pouvez la retrouver sur le site internet de votre commune : [www.sprimont.be/mairie/mairie-commune/services-communaux/reglements-communaux](http://www.sprimont.be/mairie/mairie-commune/services-communaux/reglements-communaux).
- Les poules caquettent ? Les vaches meuglent ? Les chiens aboient ? La vie à la campagne est tellement divertissante !

« Promenons-nous dans les bois  
tant que le bruit n'y est pas... ».

## Camps de jeunes

- Un camp oui, mais un camp durable qui tendra au maximum vers le « zéro déchet » et la « Good Food ». Quand on aime se balader et vivre dans la nature, quoi de plus normal que de la respecter ? Les mouvements de jeunesse ont de tout temps été les pionniers du zéro déchet en adoptant la gourde, la gamelle, la malle de camp, la location des tentes et l'esprit de la débrouillardise.
- Les mouvements de jeunesse sont un bon moyen de s'amuser et de vivre autrement ; il faut les laisser s'exprimer et prendre place à la campagne de temps en temps.

« Saviez-vous que pour aider à choisir un endroit de camp adapté en termes de sécurité, d'hygiène et d'équipement, le SPW a mis en place un label reconnu Endroit de camp ? Retrouvez la liste des endroits labélisés sur : [atoutscamps.be](http://atoutscamps.be). En outre, une autorisation communale est nécessaire avant toute chose ! »

## Agriculture



- Les agriculteurs sont tributaires de la météo, faire appel à l'indulgence est donc de mise quand ils travaillent, peu importe le jour et/ou l'heure.
- La fonction agricole a beaucoup évolué. Les agriculteurs doivent faire face à différentes contraintes pour poursuivre leurs activités.
- Si la route est sale, patience, ils feront de leur mieux pour la nettoyer quand le travail sera terminé.
- Il est normal de ne pas sentir la rose à chaque coin de rue : la campagne a parfois ses odeurs bien spécifiques.

“L'agriculture c'est la base  
de la culture.”

Maurice Béjart